

# RECENSEMENT

## *De la population en 2015*

**Un acte simple, un geste civique utile à tous !**

Le recensement réalisé en partenariat avec l'INSEE a pour objectif de déterminer le plus précisément possible la population officielle de chaque commune. Il se déroulera (dates imposées par l'INSEE) sur la commune de La Mothe Saint-Héray du :

*15 janvier au 14 février 2015*

Les 3 agents recenseurs recrutés par la mairie se présenteront chez vous pour effectuer les opérations de recueil des informations. Ils seront munis d'une carte d'accréditation qu'ils doivent vous présenter et que vous pouvez demander à voir.

Ces agents sont tenus de respecter les clauses de confidentialité fixées par l'enquête.

MERCI de leur réserver le meilleur accueil.



Line BAUDRY



Corinne BAILLOT



Monique ROUSSEAU





# RECENSEMENT

de la population 2015



## LE RECENSEMENT EN LIGNE

À partir de la collecte 2015, l'ensemble de la population pourra se faire recenser en ligne.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 **L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser**, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2 Les personnes à recenser se rendent sur [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
- 3 Elles entrent leur **code d'accès** et **mot de passe**, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- 4 **Elles saisissent les informations** concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- 5 **Elles répondent au questionnaire** en étant guidées.
- 6 Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un **accusé de réception** à l'adresse mail qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.



Insee & votre commune

# QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

## **Pour les personnes concernées**

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'Insee
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 – 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel

## **Pour l'agent recenseur**

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents ...)

## **Pour la mairie**

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'Insee et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité...

## **Et pour tout le monde**

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux



Imprimé par nos soins